



L'EUROPE EN PANNE VISIONS À L'USAGE D'UNE RÉGION TRANSFRONTALIÈRE

avec Jean-Marc Ferry

Sommaire

**Penser les fondements
d'un changement d'échelle** - - - - - 3
Robert Herrmann, Président de l'ADEUS

**Telos, Nomos, Ethos. Quel sens
philosophique de l'Europe politique ?** - - - - 4
Jean-Marc Ferry, Professeur de philosophie politique,
titulaire de la Chaire de Philosophie de l'Europe
de l'Université de Nantes

*Rencontre organisée en partenariat
avec l'Ecole nationale supérieure
d'architecture de Strasbourg
(ENSAS)*

CYCLE GRAND EST : PERSPECTIVES TRANSFRONTALIÈRES

- ↳ **L'Europe en panne : visions à l'usage d'une région transfrontalière**, 18 octobre 2016 avec **Jean-Marc Ferry**, Professeur de philosophie politique, titulaire de la Chaire de Philosophie de l'Europe de l'Université de Nantes
- ↳ **La région Grand Est et ses voisins : nouvelles dimensions, nouvelles opportunités ?** 7 novembre 2016, séminaire sur le transfrontalier et le développement des territoires, avec deux tables rondes d'élus
- ↳ Rencontre de l'ADEUS axée sur les synergies métropolitaines transfrontalières entre les territoires des deux aires urbaines de Strasbourg et Karlsruhe. À suivre...

Le mot du Président

Penser les fondements d'un changement d'échelle



Robert Herrmann
Président de l'ADEUS

Avec l'évolution du périmètre de la région Alsace vers celui de la région Grand Est, nous découvrons que nos voisins très proches nous sont encore bien inconnus. Nous n'avons pas encore l'habitude de mettre en perspective nos territoires par rapport à nos voisins lorrains et de Champagne-Ardenne, et encore moins en tenant compte de la Belgique et du Grand Duché du Luxembourg, même si la Suisse et nos amis Allemands sont déjà présents dans nos pratiques et perceptions presque quotidiennes.

Une grande région européenne, un quart nord-est prolongé sur quatre pays... qui l'appréhende ? Pourtant nous sommes, à cette échelle, dans la proximité des plus riches et plus denses régions d'Europe, nous côtoyons des villes-monde et capitales européennes avec Bruxelles, Luxembourg, Paris et Bâle. Rien de moins. Nous découvrons le Grand Est comme la plus transfrontalière et la plus européenne des régions de France, avec quatre frontières et 45 % des frontaliers français. Nous pressentons un vrai potentiel, mais lequel ?

La Région Grand Est porte sept agences d'urbanisme, qui se sont mises en réseau pour défricher, aux côtés de l'Etat, des collectivités et des milieux socio-économiques, ce que signifie cette mise en perspective. Deux d'entre elles, celles de Strasbourg et de Lorraine Nord, ont des membres respectivement allemands et luxembourgeois dans leur partenariat. Le changement de perspective est un appel à la découverte de l'autre et à l'optimisation des alliances au service de l'économie, des entreprises, de l'écologie, du cadre de vie et des services, bref, de la vie des gens. Les agences d'urbanisme se présentent plus que jamais comme des plateformes collaboratives au service des échanges entre les territoires.

A ce titre, nous inaugurons un cycle de trois événements sur le transfrontalier et la grande région, avec une mise en perspective du projet politique européen, qui nourrira les deux autres temps, un séminaire « La région Grand Est et ses voisins, nouvelles dimensions, nouvelles opportunités ? » et une rencontre axée sur les alliances avec l'aire métropolitaine de

Karlsruhe, ancrage de la région Grand Est dans le Rhin Supérieur.

Le cadre de nos relations transfrontalières est donné par la dynamique de l'Union européenne. Or, celle-ci est difficile à défricher, probablement à cause de la difficulté intrinsèque à penser les fondements d'un changement d'échelle. Il ne s'agit pas de reproduire notre culture, locale ou nationale, pour l'élargir à la région, à la région transfrontalière ou à l'Europe : nous serions non seulement dans une insuffisance politique, juridique et intellectuelle, mais en plus, hors de toute perception efficace pour avancer ensemble. Penser ce changement d'échelle nous serait pourtant d'une grande aide.

Jean-Marc Ferry aborde le sujet par la philosophie, la sociologie et le droit. C'est à partir de cet angle qu'il décrypte le projet politique européen. Professeur de philosophie politique, titulaire de la Chaire de Philosophie de l'Europe de l'Université de Nantes, il est également professeur honoraire en Science politique et Philosophie morale à l'Université libre de Bruxelles, directeur du Centre de théorie politique, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne (...) et auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont *L'idée d'Europe* en 2013.

Dans sa lecture critique et croisée des visions d'Europe et des visions européennes du monde, il accorde une place centrale au besoin d'un respect de la diversité face aux appartenances unificatrices, qu'elles soient culturelles, religieuses ou nationales.

Telos, Nomos, Ethos. Quel sens philosophique de l'Europe politique ?



Jean-Marc Ferry

Professeur de philosophie politique, titulaire de la Chaire de Philosophie de l'Europe de l'Université de Nantes

Sur le sens du projet européen : Telos, Nomos, Ethos

Chacune et chacun d'entre nous peut avoir son idée sur le sens du projet européen. Mais le problème est de parvenir à un sens *stabilisé* et *partagé*. Au risque de heurter, je dirais que la détermination d'un tel sens ne relève pas initialement d'un consensus des citoyens d'Europe, d'ailleurs d'autant plus problématique qu'un espace proprement européen de délibération publique et civique n'existe toujours pas. Déterminer le sens du projet européen, c'est d'abord affaire de réflexion. L'avènement d'un espace de démocratie délibérative, que l'on peut sans doute souhaiter pour l'Union européenne, a lui-même besoin d'un horizon consistant.

C'est toute l'ambition que j'assigne, pour ma part, à une « Philosophie de l'Europe » : parvenir à profiler un tel horizon, pour le soumettre à la critique publique. Trois éléments permettent, à mon avis, de poser le problème européen : le *Telos*, c'est-à-dire le but, la finalité de l'intégration ; le *Nomos*, c'est-à-dire la loi fondamentale ou la structure juridique de base de l'Union ; l'*Ethos*, c'est-à-dire les valeurs et attitudes caractéristiques de la philosophie de la construction.

Le Telos - la finalité de l'intégration

L'Europe politique connaît une triple crise : crise technique de gouvernance économique ; crise éthique de solidarité et de coresponsabilité politiques ; crise historique de légitimation du projet européen lui-même. Au fondement de ce projet, on l'a dit, était le motif de la paix entre les nations d'Europe, assorti de l'idéal d'une Europe Une, réconciliée, libre et prospère. Or, la motivation pour une Europe Une paraît avoir perdu de sa force. La légitimation première d'une *paix européenne* évoquant l'idée kantienne de « paix perpétuelle » semble être passée à l'arrière-plan. Il y a à cela des raisons historiques, dont la principale est sans doute l'effondrement du bloc soviétique et la fin proclamée du « monde bipolaire », l'éloignement corrélatif de la grande menace de conflagration totale. C'est comme si le motif fondateur, inaugural de la construction européenne s'était écroulé avec le Mur de Berlin. Du moins peut-on parler d'une « érosion » de ce motif dans les têtes et les cœurs des Européens.

Cependant, la communication politique n'a pas su proposer une légitimation de relève pour le projet européen. Celui-ci s'est alors progressivement vidé de sa substance. La poursuite du processus peut susciter l'impression d'une continuation abstraite, déconnectée des motivations civiques. L'opacité du but poursuivi par l'intégration communautaire se double de divergences entre les peuples sur le sens de l'Europe, la signification pratique de l'être-européen. Le défi actuel est cependant clair.

C'est la *mondialisation*, avec un enjeu qui conditionne et actualise le *Telos*, la finalité de l'intégration : adaptation économique pure et simple, ou reconquête politique d'un métapouvoir écofinancier qui ne connaît d'autre loi que celle des marchés ? Les positions relatives au sens de l'Europe politique se structurent aujourd'hui en fonction des réponses données à cette question. Quatre « positions idéales » typiques se dessinent.



| Missions imputées à l'Union | Adaptation économique | Rattrapage politique |
|--|--|---|
| Jugements portés sur la mondialisation | Transmission des règles de la gouvernance mondiale et gestion des opinions publiques | Instauration de minima sociaux transeuropéens et domestication des marchés mondiaux |
| Évaluation négative | 1 Repli sur le national (souverainisme) | 3 Europe-forteresse (supranationalisme) |
| Évaluation positive | 2 Grand Marché (néolibéralisme) | 4 Union transnationale (cosmopolitisme) |

Source : Jean-Marc Ferry

Si l'on estime que l'intégration européenne a pour seule ou principale fonction l'adaptation économique à la mondialisation, alors :

1 ou bien on pense que la mondialisation est une mauvaise chose, et l'on épouse une position souverainiste de repli sur le national ;

2 ou bien on pense que la mondialisation est une bonne chose, et l'on adhère à une position néolibérale d'affirmation du Grand Marché.

Le Nomos - la structure juridique

La position 4 me semble représenter la spécificité du *Nomos* propre à l'Europe politique. L'Union transnationale requiert certes une Autorité communautaire. Mais autorité n'est pas souveraineté. Les États membres restent souverains.

Si l'on estime, en revanche, que l'intégration européenne a pour mission la reconquête politique de la mondialisation économique, alors :

3 ou bien on pense que la mondialisation est avant tout une menace dont il convient de se protéger, et l'on s'oriente vers le schéma supranational-étatiste d'une Europe-forteresse ;

4 ou bien on pense que la mondialisation peut être une bonne opportunité qu'il faut plutôt domestiquer, et l'on fait fond sur le principe d'une union transnationale, cosmopolitique dans son principe, non étatique mais dotée d'une Autorité communautaire forte.

L'Union est postétatique. Sa structure de base repose sur la différenciation et l'articulation de trois « niveaux de relations du droit public » :

| Niveaux de droit | Type juridique | Principe politique | Relations | Garantie statutaire |
|--|--|---|---|---|
| 1 ^{er} niveau Nations <i>Interne</i> | Droit étatique <i>ius civitatis, Staatsrecht, Staatsbürgerrecht</i> | Isopolitie* républicaine État de droit démocratique | Entre nationaux Intraétatiques | Droits fondamentaux des individus : Droits de l'Homme |
| 2 ^{ème} niveau Fédération <i>Externe (internalisé)</i> | Droit confédéral <i>ius gentium, Völkerrecht</i> | Fédération d'États ou Libre fédéralisme | Entre nations Interétatiques | Droits fondamentaux des peuples et des États : Droits des gens |
| 3 ^{ème} niveau Union <i>Transversal</i> | Droit des citoyens du monde <i>ius cosmopoliticum, Weltbürgerrecht</i> | Union cosmopolite | Entre ressortissants de l'Union Intracommunautaires | Droits des étrangers citoyens de l'Union : Droit cosmopolitique |

* Égalité des droits politiques

Source : Jean-Marc Ferry

- * Un niveau interne ou national (*ius civitatis, Staatsrecht ou Staatsbürgerrecht*), qui règle les relations entre nationaux au sein de chaque État membre. Là, il est requis que les États membres présentent les qualités de l'État de droit démocratique.
- * Un niveau externe, international communautarisé (*ius gentium, Völkerrecht*), qui règle les relations entre les nations membres au sein de la fédération. Là, il est prévu que le droit des peuples (ou droit des gens) doit être assis sur un « libre fédéralisme », une Fédération d'États qui restent souverains.
- * Un niveau transnational (*ius cosmopolitanicum, Weltbürgerrecht*), qui règle les relations horizontales entre les citoyens de l'Union, ainsi qu'entre les « expatriés » et les États d'accueil. Là, il est stipulé que le droit des citoyens du monde – en attendant, ceux de l'Union européenne – jouissent d'un droit de libre circulation et de libre installation sur tout l'espace de l'Union.

Il convient toutefois d'assortir la référence cosmopolitique à une réserve de taille. Non seulement l'Union européenne doit assumer un principe de fermeture, mais elle doit en outre tenir compte d'un environnement non pacifié ainsi que de l'existence de puissances non politiques qui font peser une menace réelle : menace de subversion des États par les marchés, du politique par l'économique. Or, les nations d'Europe ont besoin d'une Union forte pour se prémunir contre les tsunamis d'une mondialisation sauvage. Aussi l'Union a-t-elle pour mission actuelle et première de protéger ses États. Cela veut dire, d'abord : protéger les « synthèses » élaborées chez ceux de ses États membres – tous en principe, sinon dans les faits – qui ont su réaliser en eux, incarner la formule de l'État de droit démocratique.

À ce point de jonction du *Nomos* et du *Telos* de l'Europe politique, vient à se poser plus nettement la question de l'*Ethos*.

L'Ethos - les valeurs

Pour instruire cette question, il me faut recueillir des éléments qui ressortissent à l'*Europe historique* et à l'*Europe philosophique*.

Du côté de l'*Europe historique*, il s'agit d'un legs civilisationnel. D'une part, l'espace européen s'est structuré verticalement (à l'âge moderne) sur le principe de *Souveraineté*. D'autre part, cet espace a connu une diffusion horizontale des principes de *Civilité*, de *Légalité*, de *Publicité*.

L'épanouissement de ces trois principes est essentiel à la culture publique européenne. Leur émergence est historiquement liée à des « vagues » de civilisation transversales : la civilisation des mœurs, première vague de l'humanisme moderne au XVI^e siècle, a porté le principe de la *Civilité* ; puis la civilisation des Lumières, aux XVII^e et XVIII^e siècles, a porté respectivement les principes de la *Légalité* et de la *Publicité*.

Organisés historiquement sous le principe de *Souveraineté*, les principes de *Civilité*, puis de *Légalité* et de *Publicité*, ont procuré les ingrédients de l'État de droit démocratique, avec ses deux pôles caractéristiques : le pôle républicain de l'autonomie civique (souveraineté populaire) – ou « pôle du Commun » – et le pôle libéral de la justice politique (droits fondamentaux) – ou « pôle de l'Universel ». Dans la mesure où les deux pôles en tension ont pu s'harmoniser sous la médiation d'un *espace public* bien structuré, une culture publique a pu se former par-delà le particularisme des visions du monde. Cela nous porte vers la notion d'*Europe philosophique*.

La notion d'*Europe philosophique* évoque directement la figure d'Edmund Husserl. On pense au Husserl de la *Krisis*, singulièrement à celui de la Conférence de Vienne (1935) sur « La crise de l'humanité européenne et la philosophie ».

Husserl était convaincu, on l'a dit, que l'eurologie¹ est l'avenir de la philosophie. L'Esprit d'Europe est la philosophie et réciproquement. L'humanité européenne est l'idée d'une disposition à former des projets dont la réalisation présupposerait une tâche infinie.

1. Ici, l'idée husserlienne de l'Europe comme figure spirituelle ayant un rapport privilégié à l'universel. Source : fonds documentaire de l'INIST-CNRS.

Ainsi l'avait par ailleurs exprimé Hegel, à sa manière, par cette phrase profonde : « *En Europe, ce qui compte, c'est cette marche de la vie vers plus loin qu'elle-même* ». On pense au drame de la raison, mis en scène dans ce maître-ouvrage qu'est la « *Phénoménologie de l'Esprit* » (1807). L'Esprit n'est réellement vivant, selon Hegel, qu'en acceptant sans cesse de mourir à une position installée, faute de quoi l'Esprit se fige. Il meurt s'il persiste dans une identité substantielle, qui n'est en réalité qu'un moment du chemin de la vérité.

Cette « marche de la vie vers plus loin qu'elle-même » se lie, chez Hegel, au thème de l'être-hors-de-soi, lequel fait signe vers le schème important de la *reconnaissance de soi dans l'autre*, figure de l'amour et de l'absolu. Il s'agit d'une notion pour laquelle des penseurs tout contemporains nous suggèrent des spécifications intéressantes.

Je pense à des réflexions de Paul Ricœur à propos d'un « *nouvel Ethos européen* ».

A ce sujet, Paul Ricœur avait mis en exergue le triptyque : traduction/croisement des récits/pardon. « *La traduction [...] est la seule manière de manifester l'universalité du langage dans la dispersion des langues. La narration croisée [...] est la seule manière d'ouvrir la mémoire des uns sur celle des autres ; le pardon [...] est la seule manière de briser la dette et l'oubli et ainsi de lever les obstacles à l'exercice de la justice et de la reconnaissance* »². Sans doute, lorsque l'on parle d'« *Europe cosmopolitique* », la référence première est faite au Kant de « *La Paix perpétuelle* » (1795). Cela se justifie en regard du *Nomos* et du *Telos* de l'Union européenne. Mais en approfondissant la question de l'Europe politique en direction de l'*Ethos*, de son idée éthique, d'autres références permettent de profiler un principe de reconnaissance original.

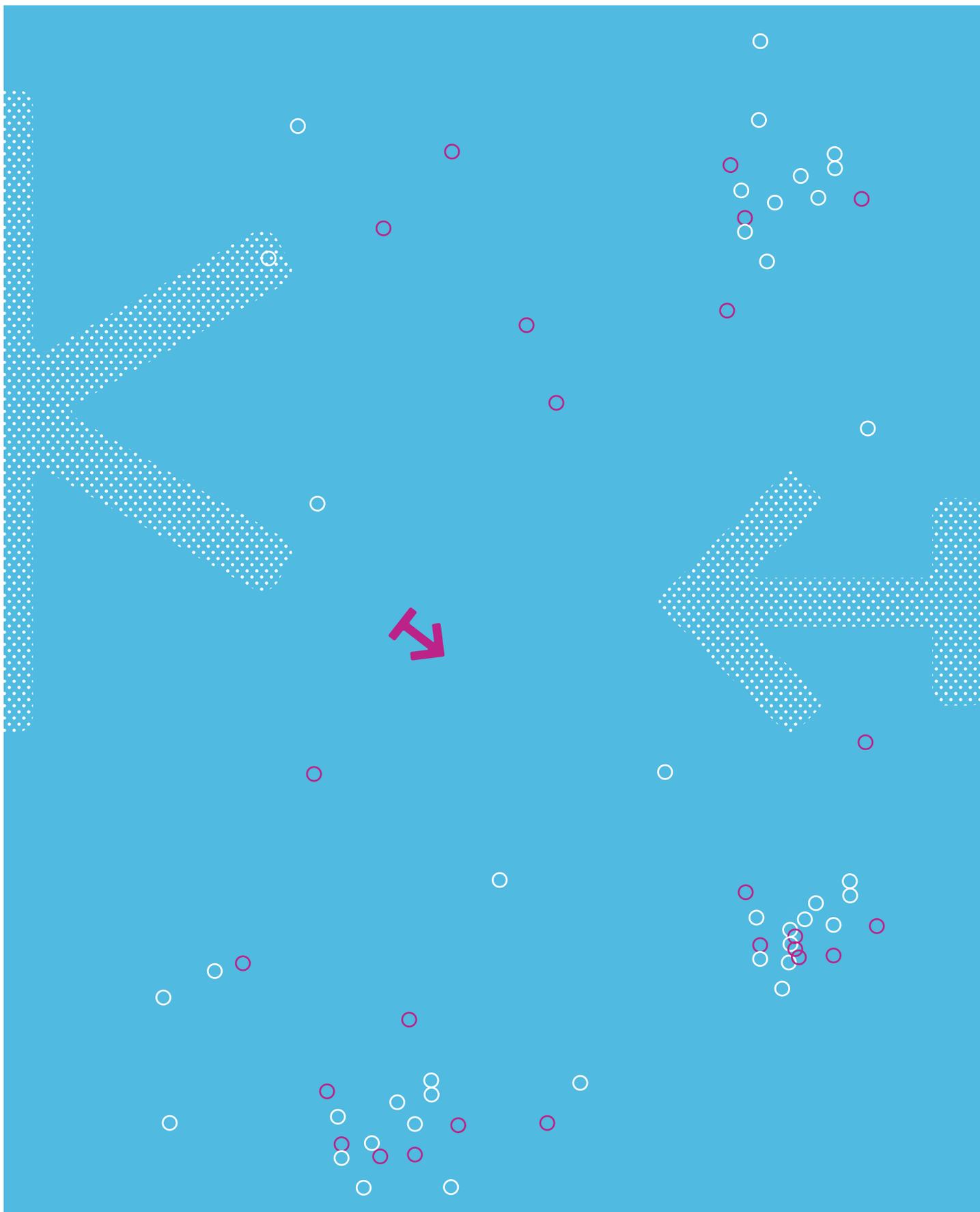
Comprenons que les guerres européennes peuvent être lues comme des luttes à mort pour la reconnaissance. Entre les peuples ennemis, la reconnaissance *réciproque* qui peut advenir (suivant la dialectique) est un préalable à la reconnaissance *commune* des principes susceptibles de fédérer, dans le cadre d'un espace commun, ces peuples jadis opposés. Pour que, cependant, la réconciliation soit effective, il faut parvenir à une reconnaissance

de soi dans l'autre, ou reconnaissance « absolue », ce qui présuppose non seulement une culture politique commune, mais en outre une mémoire historique partagée, un partage des mémoires nationales. Cela ne peut advenir qu'au terme d'une démarche autoréflexive et intersubjective, décentrée vers autrui et autocritique. Seule cette capacité permet d'ouvrir la mémoire propre aux mémoires différentes, voire divergentes, des protagonistes, ce qui est le propre d'une éthique reconstructive.

Savoir partager le pouvoir pour gagner du pouvoir

Ni souverainisme national, ni fédéralisme supranational, l'appel à une Europe politique nous indique la voie étroite, difficile, sans précédent, d'une cosouveraineté bien ordonnée. Tel est, à mon sens, le premier défi européen d'aujourd'hui : savoir partager le pouvoir pour gagner du pouvoir. Il y va d'un apprentissage à la fois moral et politique. L'enjeu en est de parvenir à s'affranchir des trappes de l'égoïsme national, du chauvinisme, de l'utilitarisme, en intériorisant le fait que la satisfaction de mon intérêt propre est conditionnée à celle d'un intérêt commun, lequel ne saurait être préjugé. Cela suppose par conséquent une authentique écoute mutuelle des peuples et de leurs dirigeants, la capacité effective de se porter au point de vue d'autrui jusqu'à en faire pour soi comme une seconde nature ; d'accéder, en d'autres termes, à une *pensée élargie*.

2. Paul RICŒUR, « Quel Ethos nouveau pour l'Europe ? », dans Peter KOSŁOWSKI, *Imaginer l'Europe. Le marché européen comme tâche culturelle et économique*, Paris, Cerf, 1992, pp. 107-116.



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale**
Responsable conférences : **Cathie Allmendinger**
Équipe projet : **Cathie Allmendinger** (chef de projet),
Nathalie Griebel, Jean Isenmann, Estelle Meyer,
Sophie Monnin, Pierre Reibel, Maryline Roussette
PTP 2016 - N° projet : **1.5.1.3** - Photos : **Jean Isenmann**
Mise en page : **Chloé Michaut**
© ADEUS - Décembre 2016 - N° Issn : 2112-4167
Les publications et les actualités de l'urbanisme sont
consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org